



La CGT DISI OUEST s'inquiète

Elle dénonce

L'inégalité de traitement :

- entre les personnels de DISI et des ESI :
Pour la gestion des mutations (CAP Locale/Nationale)
- entre les personnels administratifs et informatiques :
Seuls les personnels administratifs pourront bénéficier d'un retour à résidence dans la sphère administrative dans un délai de 3 ans.
- entre les personnels informaticiens :
Seuls les agents de la CMI et les CMIBD pourront rejoindre la sphère administrative de leur résidence.

Elle revendique

- des règles de gestion RH non discriminatoires
- **Une priorité et un droit de mutation à la résidence** en dehors du siège de la DISI **pour tous** (administratifs et informaticiens) sans limitation de délai, y compris pour les personnels administratifs recrutés par les DISI ou ESI après le 1/09/2011
- **Le maintien des emplois et l'assurance de missions pérennes** pour tous les ESI.
- Un réel accompagnement pour les agents préparant des concours et examens.

Elle demande des éclaircissements

- Au delà de la problématique « DISI », les agents réaffirment leur attachement au décret de 1971, tant en ce qui concerne les qualifications, les fonctions et les primes qui leur sont associées. Ils souhaitent connaître la position de l'administration sur le maintien ou l'évolution de ce décret.
- Quand aura-on des informations sur les applications gérées à Tours ?
- Sur le PUV Agora : quand sera-t-il réellement mis en place ? Combien d'agents y seront affectés, sur quels délais ?
- Les personnels administratifs recrutés par les DISI ou ESI après le 1/09/2011 bénéficieront-ils de la garantie d'un retour à résidence ?
- La fusion des cellules CMI et CMIB pose le problème des missions de chacun
- Pour les agents qui obtiendraient ou retrouveraient de nouvelles qualifications informatiques, quelle garantie de nomination au sein de l'ESI d'origine ?
- En cas de disparition de missions, quelles garanties de maintien sur la résidence ?

Contacts D.I Tours DISI OUEST :

Martine Belanger
Nathalie Azévédo